



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 16-10-2025 /

Dossier complet le : 23-10-2025 /

N° d'enregistrement : 007263/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de defrichement dans le cadre d'une installation agricole, dispositif Jeune Agriculteur, en vue d'une plantation de 300 oliviers a ZOZA (20112) parcelles Section B 0488 et parcelle section B 0526

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

MARCELLESI ALBERTINI

Prénom(s)

KARINA

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en un défrichement partiel d'une superficie d'environ 1,4 hectare de terrains boisés situés sur la commune de ZOZA (2A), en vue de leur reconversion agricole pour la plantation d'environ 300 Oliviers de variété locale. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un projet d'installation en Jeune Agriculteur (JA) et d'une mise en valeur agricole durable des parcelles concernées, classées en zone AOP "Oliu di Corsica". Le terrain certainement exploité et entretenu par le passé, comme en témoignent les restanques visibles encore aujourd'hui et demandent à être renouvelées et conservées, ce qui sera le cas. Le défrichement portera uniquement sur les zones occupées par des chênes et autres essences sans intérêt agricole; les châtaigniers séculaires existants seront conservés et protégés. Aucun travail de démolition de bâtiment n'est prévu. Les travaux comprendront le démaquisage et enlèvement sélectif des arbres, le dessouchage, puis la préparation du sol avant plantation.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal de ce projet est la reconversion agricole de deux parcelles boisées en terrain cultivable afin de développer une plantation d'oliviers, dans le cadre d'une installation en Jeune Agriculteur. Ce projet vise à : -Mettre en valeur durablement les terrains partiellement boisés en les transformant en exploitation agricole productive, tout en préservant les éléments naturels remarquables tels que les châtaigniers séculaires. -Contribuer à la production d'huile d'olive de qualité, dans le respect du cahier des charges AOP Oliu di Corsica. -Maintenir et valoriser le paysage local en conservant les structures existantes visibles sur le terrain, témoignant d'une exploitation agricole ancienne. -Développer une activité agricole pérenne, respectueuse de l'environnement en passant la plantation d'oliviers en Agriculture Biologique, qui participe à la dynamisation rurale de la commune de Zoza.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consistent en un défrichement partiel des parcelles: 1. Démaquisage et enlèvement sélectif des arbres sans intérêt agricole (chêne et autres essences) Chataigniers préservés 2. Dessouchage et préparation du sol 3. Voie d'accès et retournement type petits engins agricoles (pas de tracteur) pour préserver les restanques 4. Plantation d'oliviers

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les parcelles seront exploitées pour la culture et l'entretien des oliviers, dans le respect de l'environnement et des pratiques agricoles durables. Aucun bâtiment ne sera démolé.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande de défrichement agricole auprès de la DDT(M) via téléprocédure. Aucun autre permis ou autorisation n'est requis.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Defrichage partiel de deux parcelles boisées d'environ 1,5ha conformément au plan établi par un technicien oleicole de la chambre d'Agriculture de Corse. Plantation prévue de 300 olivier avec espacement régulier de 7mX7m.	(1,5, hectare)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est situé sur la commune de ZOZA, couvert par le plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur. Les parcelles concernées sont classées en zone

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF DE TYPE 2 - MASSIF DE L ALTA ROCCA
En zone de montagne ?	☒	☐	COMMUNE DE ZOZA CLASSEE EN ZONE MONTAGNE (SECTEUR DE L ALTA ROCCA CORSE DU SUD
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n engendre aucun prelevement d'eau. Il n'y a donc aucun impact sur les ressources en eau ni sur le milieu aquatique.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les travaux produiront un excédent limite de matériaux végétaux (branches, broussailles, souche) qui seront réutilisés sur place (broyage, amendement ou évacués conformément aux pratiques agricoles. L'importance est faible et locale, sans impact environnementale.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne nécessite pas l'apport de matériaux extérieurs. La préparation du sol se fait avec les matériaux disponibles sur place, et l'impact est nul ou négligeable.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet n'utilise pas les ressources naturelles du sol ni du sous-sol. Il s'agit d'un défrichement et d'une plantation agricole.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Le projet n'a pas d'impact sur les ressources en eau potable ni sur l'assainissement. Il ne nécessite aucun raccordement ou équipement supplémentaire. L'importance de l'impact est donc nulle.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet peu entraîner une perturbation temporaire de la végétation existante, mais la continuité écologique sera préservée grâce à la conservation des arbres remarquable et à la mise en place de pratiques agricoles biologique pour préserver la biodiversité. L'impacte sur la biodiversité est faible et localisé.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans ou directement à proximité d'un site Natura 2000. Par conséquent, il n'est pas susceptible d'avoir un impact direct sur les habitats ou espèces inscrits dans ces sites.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'entraîne pas la consommation de ressources naturelles agricoles, forestières ou maritimes. Il s'agit uniquement d'une préparation de terrain et d'une plantation agricole. L'impact est nul ou négligeable.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques. Il s'agit d'une activité agricole de faible impact, sans stockage ni utilisation de matières dangereuses et donc sans incidence notable sur la sécurité.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques naturels notables.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires pour les personnes ou pour l'environnement
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Non car les travaux agricoles prévus sont manuels, sans utilisation de produits dangereux et n'ont pas d'impact sur la santé humaine ou animale.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Les circulations liées aux travaux agricoles sont ponctuelles et localisées, sans impact sur la circulation publique.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet n'est pas source de nuisance sonore notable. Les travaux ponctuels de préparation du terrain sont limités dans le temps et ne représentent pas d'impact significatif sur le voisinage.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Non car les travaux sont ponctuels (défrichage, dessouchage) sont limités dans le temps et n'impactent pas significativement le voisinage.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les travaux et la plantation sont agricoles et ne produisent pas d'olfactives pour l'environnement ou les riverains.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Les travaux de plantation sont exempts d'odeurs significatives et n'impactent pas l'environnement ou les riverains.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de vibration significatives. Les travaux sont agricoles, manuels ou réalisés avec du petit matériel et n'ont pas d'impact notable sur le voisinage ou l'environnement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par de vibration significatives. Les travaux sont agricoles, manuels ou réalisés avec du petit matériel et n'ont pas d'impact notable sur le voisinage ou l'environnement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'émission lumineuse. Il n'implique pas d'éclairage artificiel ou d'installation générant de la lumière et n'a pas d'impact notable sur le voisinage ou l'environnement.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses. Aucune installation ou éclairage artificiel n'est prévu et il n'y a pas d'impact notable sur le voisinage ou l'environnement.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de rejets dans l'air. Les travaux sont agricoles, manuels ou réalisés avec du petit matériel, sans émission notable de polluant ou de poussières significatives. L'impact sur la qualité de l'air est donc nul ou négligeable.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'effluents. Aucun produit chimique ou déchet liquide n'est utilisé, il n'y a donc aucun impact sur le milieu aquatique ni sur les sols.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de production significative de déchets, qu'ils soient dangereux, non dangereux ou inertes. Les matériaux végétaux issus du défrichement seront réutilisés ou évacués selon les pratiques agricoles et il n'y a donc pas d'impact notable sur l'environnement.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager. Les travaux concernent uniquement deux parcelles à vocation agricoles sans modification des bâtiments existants ni impact sur les éléments patrimoniaux ou le paysage environnant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet modifie localement l'usage du sol sur les parcelles concernées pour permettre la plantation d'oliviers tout en conservant la majeure partie de la végétation existante (châtaigniers). L'impact sur les activités humaines et l'aménagement est limité et faible.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les évaluations disponibles montrent que le projet respecte la réglementation forestière et agricole, préserve la végétation existante (châtaigniers) est conforme aux exigences AOP, et n'a pas d'impact sur les zones protégées ou sensibles.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet intègre des mesures pour limiter tout impact: conservation des châtaigniers et de la végétation existante, défrichement limité à la surface nécessaire, implantation des oliviers selon les techniques agricoles pour prévenir l'érosion avec la rénovation des restanques et murets en pierres. Ces mesures seront suivies régulièrement et garantissent l'absence d'effet notable sur l'environnement ou la santé humaine.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des informations fournies dans ce formulaire, le projet présente des impacts environnementaux limités et strictement localisés aux parcelles concernées. Le défrichement ne concerne qu'une partie des parcelles, la végétation existante (notamment les châtaigniers) sera conservée, et la plantation d'oliviers respecte les normes AOP et AB ainsi que les bonnes pratiques agricoles pour prévenir l'érosion et préserver la biodiversité. Aucune incidence significative n'est attendue sur les activités humaines, l'urbanisme, l'usage du sol environnant ou sur des zones protégées. De plus, le projet ne génère pas d'effet transfrontalier. Les mesures prévues pour limiter les impacts sont simples, efficaces et suivies régulièrement. En conclusion, compte tenu de la faible portée des effets, de la mise en œuvre de mesures préventives et

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Marcellesi Albertini

Prénom Karina

Qualité du signataire LOCATAIRE / EXPLOITANT AGRICOLE / DEMA

À ZOZA

Fait le 16-10-2025

Signature du (des) demandeur(s)